

C.C.A.S. DE SAINT PIERREVILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du C.C.A.S

COMPTE RENDU

Séance du
21 Février 2013

L'an deux mille treize, le 21 Février 2013 à 09 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale de la ville de Saint- Pierreville, légalement convoqué par son Président, s'est réuni en séance ordinaire au C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Bernard VIALLE Président du C.C.A.S.

Etaient présents : M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Henri NURY, M. Jean Jacques NURY, M. Francis VIALATTE, M Paul VIALLE

Etait excusé : M. André VERNET

Etait absent : Mme Françoise BOUGY

Assistent : M. Henry HERDT, Directeur de l'EHPAD et du SSIAD,
Mme Elisabeth PONCET, Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du 17 Janvier 2013.

➤ Délibération n°1 : Objet : RAPPORT DU PRESIDENT REHABILITATION ET EXTENSION DE L'EHPAD LES MYRTILLES ATTRIBUTION DE MARCHE D'ASSURANCE CONSTRUCTION

Le SDEA a été retenu en qualité de mandataire du maitre d'ouvrage pour l'opération

Un avis pour une consultation en marché à procédure adaptée a été envoyé à la publication le 13 septembre 2012.

La remise des propositions était fixée au 18 octobre 2012.

Compte tenu du montant de la prestation le recours à la commission d'appel d'offres n'est pas obligatoire.

L'analyse des offres, suivant les critères énoncés dans le règlement de consultation, a été remise par le SDEA le 11 janvier 2013.

4 candidats ont répondu à la consultation.

- Groupement Pilliot 62120Aire sur la lys et Assurance BTA Riga Lettonie
- Alexandre Collin 51053 Reims pour ALLIANZ
- SMACL 79031 Niort représenté par Mme Maigre à Guilhaud Granges
- SMABTP 34 070 Montpellier

Le groupement Pilliot/BTA n'existe plus depuis le 01/01/2013

Donc pas de conclusion possible avec cette entité économique

La proposition Collin ne respecte pas le montant des garanties prévu au cahier des charges

La proposition SMABTP ne respecte pas les garanties demandées au cahier des charges

Ces 2 offres sont irrégulières au sens du code des marchés publics

A l'analyse il s'avère que l'option 3 n'est pas indispensable dans le cas de figure.

Le Président propose par conséquent au Conseil d'Administration de désigner le titulaire du marché d'assurance construction pour l'opération.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de retenir :

Assureur : SMACL ASSURANCES 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9

Pour les prestations suivantes :

Offre de base avec options 1 et 2

Pour un montant de **90 263.38 € HT € soit 98 319,43 € TTC**

Après en avoir délibéré et statué, Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR (M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Henri NURY, M. Jean Jacques NURY, M. Francis VIALATTE, M Paul VIALLE)

Valide la proposition

Autorise le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche à signer le marché correspondant, ainsi que tous les documents rattachés, aux conditions ci-dessus.

➤ **Délibération n°2 : Objet : Prime de service 2012**

Le Directeur de l'E.H.P.A.D et du SSIAD rappelle qu'une prime peut être allouée aux agents au titre de la prime de service. M.HERDT précise également qu'en 2011 cette prime avait été octroyée au taux de 3.6 % à l'ensemble des agents, tous statuts confondus.

Le Directeur propose au Conseil d'Administration d'appliquer le taux de 5 % pour la prime 2012 en précisant :

- que la situation budgétaire le permet,
- qu'aucune retenue du fait des absences de certains agents au cours de l'année ne sera redistribuée ; aucune sujétion supplémentaire n'ayant été occasionnée par ces absences du fait du principe de remplacement des agents absents.
- que le salaire de référence sera pour l'ensemble des agents le traitement brut annuel.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Henri NURY, M. Jean Jacques NURY, M. Francis VIALATTE, M Paul VIALLE) décide l'attribution d'une prime d'un taux de 5 % sur la masse salariale pour les agents de l'E.H.P.A.D et du SSIAD.

➤ **Délibération n°3 : Approbation de la charte de portage de repas à domicile.**

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Henri NURY, M. Jean Jacques NURY, M. Francis VIALATTE, M Paul VIALLE) Approuve la charte de portage de repas à domicile.

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur à signer la dite charte.

➤ **Délibération n° 4 : Approbation de la convention de la cantine scolaire**

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Henri NURY, M. Jean Jacques NURY, M. Francis VIALATTE, M Paul VIALLE)

Approuve la signature de la convention de la cantine scolaire entre la Mairie de Saint Pierreville représentée par M. le Maire, et l'EHPAD les Myrtilles représenté par M. le Directeur.

➤ **Délibération n°5 : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires**

Le Président expose :

- l'opportunité pour la Collectivité, de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article unique : Le CCAS charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident du travail, Maladie Ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie Ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2014
- Régime du contrat : capitalisation

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Henri NURY, M. Jean Jacques NURY, M. Francis VIALATTE, M Paul VIALLE) Adopte le contrat d'assurance des risques statutaires.

➤ **Délibération n°6 : Don de la famille JOUFFREY**

Le Président du Conseil d'Administration informe les membres du Conseil d'Administration de la réception d'un don de cents Euros (100€) provenant de la famille JOUFFREY.

Le Directeur propose d'affecter le don au compte 60625 (fournitures scolaires, éducatives et de loisirs) et d'encaisser la recette au compte 7588 (autres produits divers de gestion courante).

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Henri NURY, M. Jean Jacques NURY, M. Francis VIALATTE, M Paul VIALLE) Approuve l'affectation du don.

➤ **Délibération n°7 : Affectation des résultats 2010 de la section SOINS**

Le Directeur fait part au Conseil d'Administration du courrier de l'ARS reçu le 22 mai 2012, suite à l'examen du compte administratif de l'EHPAD Les Myrtilles de l'année 2010.

Après confirmation des autorités d'administratives du 22 mai 2012, les Excédents de l'année 2010 de la section SOINS seront affectés comme ci-dessous :

- 120 000 € en investissement au budget 2012 : compte : 10682
- 8 854,57€ inscrits au budget 2012 en report à nouveau 110.3.3

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Henri NURY, M. Jean Jacques NURY, M. Francis VIALATTE, M Paul VIALLE) Approuve l'affectation des résultats 2010.

➤ **Délibération n° 8 : DM 12 BUDGET INVESTISSEMENT ANNEE 2012**

07286 Code INSEE	EHPAD Résidence Les Myrtilles BUDGET FPA	DM n°12 2012
---------------------	---	--------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
DECISION MODIFICATIVE 12 DU BUDGET INVESTISSEMENT**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (2)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2310 : Constructions sur site propre	88 960.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	88 960.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	88 960.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		-88 960.67 €		0.00 €

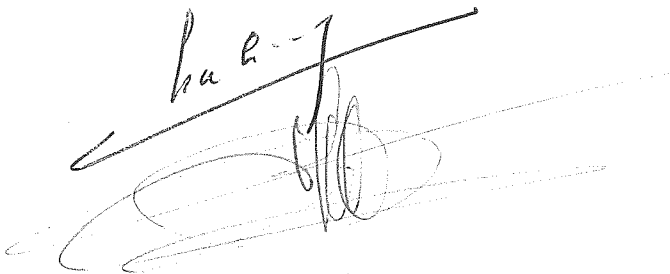
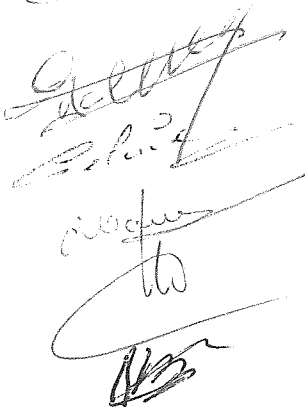
A l'unanimité Le Conseil d'Administration approuve les modifications budgétaires.

Questions diverses :

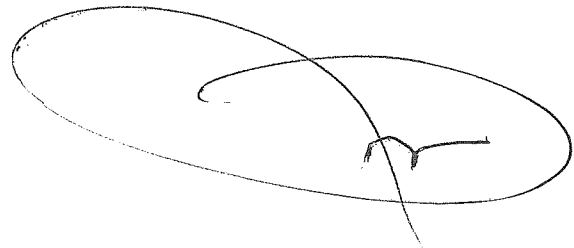
1 – Le Directeur transmet les résultats synthétiques de l'évaluation interne de l'EHPAD et du SSIAD effectuée en 2011. Quelques points sont à vérifier bien que les résultats soient très satisfaisants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h00
Fait à Saint Pierreville, le 21 Février 2013

Les membres du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line.A vertical list of four handwritten signatures in black ink, each with a unique, stylized cursive style.

Le Président Bernard VIALLE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, horizontal oval loop with a smaller loop inside it, and a horizontal line extending to the right.